

Conseil Municipal du 14 avril 2014

L'an deux mil quatorze, le quatorze avril à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de André PIGNÉ, Maire

Etaient présents : M. PIGNÉ André, Maire, Mmes : ARDELEAN Sabrina, BEAUPIED Cécile, CHANROUX Jennifer, LAROCHELLE Lydie, MM : BARBÉ Grégory, FOURNIER Jean-Pierre, LOUISE Benoît, ROULEAU Christian, SIEGWALD Francis.

Absents excusés : M. GAUDIN Laurent procuration à M. FOURNIER Jean-Pierre.

A été nommée secrétaire : Mme ARDELEAN Sabrina

1. Vote des indemnités du Maire et de ses adjoints

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint, aux taux suivants, Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L2123-23, L2123-24 et (le cas échéant) L2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

- maire : 17%.
- adjoints : 6.6%.

Le maire et ses adjoints bénéficieront de l'indemnité maximale prévue par le code général des collectivités territoriales, soit 646.25 euros brut pour le maire et de 250.90 euros bruts pour ses adjoints.

2. Vote des délégués des Etablissements publics de coopération Intercommunale

a. SMIRGEOMES :

André PIGNÉ, Benoît LOUISE sont désignés respectivement comme titulaire et suppléant au Syndicat Mixte Intercommunal de Réalisation et de Gestion pour l'Elimination des Ordures Ménagères du Secteur Est de la Sarthe.

b. Syndicat Mixte des Gens du Voyage :

Christian ROULEAU est désigné comme délégué titulaire au Syndicat Mixte des Gens du Voyage.

c. Communauté de communes des Brières et du Gesnois :

Les délégués à la Communauté de Communes sont désignés dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal :

Délégué titulaire :

André PIGNÉ, Maire

Benoît LOUISE, 1^{er} Adjoint

Délégué suppléant :

Lydie LAROCHELLE, 2^{ème} Adjoint

d. SIVOS :

Le Conseil municipal procède à l'élection au scrutin secret, à la majorité absolue, des nouveaux délégués qui seront appelés à siéger au sein du comité syndical :

Membres titulaires :

M. André PIGNÉ

Mme Lydie LAROCHELLE

Membres suppléants :

Mme Cécile BEAUPIED

Mme Jennifer CHANROUX

e. Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Jalais

i. Le Conseil Municipal procède à l'élection au scrutin secret des nouveaux délégués qui seront appelés à siéger au sein du Comité Syndical :

ii. *Membres titulaires :*

iii. M. André PIGNÉ

iv. M. Benoît LOUISE

v. *Membres suppléants*

:

vi. M. Laurent GAUDIN

vii. M. Christian
ROULEAU

- f. Syndicat Intercommunal du Dué et du Narais
- g. Le Conseil Municipal procède à l'élection au scrutin secret des nouveaux délégués qui seront appelés à siéger au sein du Comité Syndical :
 - h. *Membres titulaires* : M. André PIGNÉ, M. Benoît LOUISE
 - i. Vu les modifications des modalités de fonctionnement de cette instance, un vote sera refait au prochain conseil municipal.
 - j.
- 3. **Mise en place des commissions obligatoires et secondaire**
 - a. Commission des Finances :
 - k. L'ensemble du conseil municipal.
 - b. Commission urbanisme :
 - i. Vice-Président : Benoit LOUISE
 - ii. Titulaires : Sabrina ARDELEAN, Grégory BARBÉ, Jean-Pierre FOURNIER, Jennifer CHANROUX
 - c. Commission d'appels d'offres
 - i. Président : André PIGNÉ,
 - ii. Titulaire : Gregory BARBÉ, Francis SIEGWALD, Jennifer CHANROUX
 - iii. Suppléants : Christian ROULEAU, Laurent BODIN, Jean-Pierre FOURNIER
 - d. Commission communication :
 - i. Vice-président : Grégory BARBÉ
 - ii. Titulaires : Christian ROULEAU, Jean-Pierre FOURNIER, Sabrina ARDELEAN, Francis SIEGWALD
 - e. Maison Pour Tous :
 - i. Vice-présidente : Lydie LAROCHELLE
 - ii. Suppléante : Cécile BEAUPIED
 - f. Centre Social Rural
 - i. Titulaires : André PIGNE, Lydie LAROCHELLE
 - ii. Suppléante : Cécile BEAUPIED
 - g. Cantine et conseils d'école
 - i. Titulaires : André PIGNÉ, Lydie LAROCHELLE
 - h. Commission communale des impôts directs :
 - i. Titulaires : André PIGNÉ, Francis SIEGWALD
 - ii. Pour les membres civils, le maire a proposé une liste de 11 titulaires et
 - m. 11 suppléants. Le conseil n'a pas manifesté d'objection à la présentation de cette liste.
 - i. CCAS
 - n. i. Titulaires : Lydie LAROCHELLE, Benoit Louise
 - o. ii. Suppléants : Jennifer CHANROUX, Cécile BEAUPIED
 - p. iii. Il manque 4 titulaires civils : Un appel à volontaires sera fait auprès des habitants d'Ardenay Sur Mézize.
 - j. CNAS :
 - q. L'élu qui représentera la commune sera Francis SIEGWALD.
 - r.
- 4. **Délégations du conseil municipal au maire**
 - s. Une liste de délégations a été transmise au conseil. Après éclaircissement des points 8, 4 et 15, le conseil municipal délègue au Maire le pouvoir :
 - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget;
 - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières;

- D'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption urbain défini par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice des droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code.
 - t.
 - u.
 - v.
- 5. **Indemnité affectée au comptable du Trésor**
 - w. Le conseil municipal a décidé de reconduire le mandat du comptable du trésor pour élaborer et contrôler le budget communal. L'indemnité s'élève à 458 euros bruts annuel.
 - x.
- 6. **Désignation du référent défense et du référent tempête**
 - y. Le référent défense : André PIGNÉ
 - z. Le référent tempête : Jean-Pierre FOURNIER (suppléant Gregory BARBÉ)
 - aa.
- 7. **Fiscalité**
 - ab. Le taux appliqué par la commune ne sera pas supérieur à celui de l'inflation. Le conseil se refuse à toute augmentation supplémentaire.
 - ac.
- 8. **Modification de la délibération sur l'emploi de 5h à l'accueil périscolaire**
 - ad. Du fait de l'augmentation du nombre d'enfants à l'accueil périscolaire, il est nécessaire de renforcer l'équipe en place. Le conseil valide le recrutement de Mme Mortier Coralie pour un CDD du 17/03/14 au 04/07/14 sur un volume de 5 heures par semaine.
 - ae.
- 9. **Feu d'artifice 2014**
 - af. La date est arrêtée au 12/07/2014. Choix du prestataire au prochain conseil municipal.
 - ag. L'ONG Pompier entraide a sollicité la mairie pour la mise en place d'une soirée entrecôtes/frites. Le conseil est favorable à la demande formulée par Mme Gervais.
 - ah.
- 10. **Organisation de la cérémonie du 08 mai**
 - ai. La cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur à la salle polyvalente. Benoit LOUISE pilotera la mise en place du vin d'honneur.
 - aj.
- 11. **Subventions :**
 - ak. Le conseil étudiera les demandes de subventions au prochain conseil. Afin d'étudier ces demandes, le conseil souhaite que soit remis un bilan avant la délibération. Pour les associations qui n'auront pas remis leur bilan à la mairie, celles-ci ne pourront prétendre à un montant supérieur à 100 euros.
 - al.
- 12. **Navette CCAS**
 - am. Exceptionnellement, une extension de droit est autorisée par le conseil municipal pour le transport de personnes isolées sans permis de conduire, sur inscription en mairie au plus tard la veille du transport et dans la limite des places disponibles. La priorité est conservée pour les personnes de plus de 65 ans.
 - an.
- 13. **Questions diverses**

- a. Plan de vigilance citoyenne : un rendez-vous avec la gendarmerie est fixé au 23/04/2014
- b. Présentation d'un organigramme de crise au conseil municipal
- c. Christian Rouleau soulève le fait que les animations de la commune ne figurent pas dans « Le Perche Sarthois » : les élus de la communauté de communes se chargeront de communiquer les informations dorénavant.
 - ao.
 - ap. **Les dates des prochains conseils ont été arrêtées :**
 - aq. - Le 12 mai 2014 à 19h
 - ar. - Le 10 juin 2014 à 19h
 - as.
 - at. L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipale est levée à 21h00.
 - au.